



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
Ecole Supérieure de Musique – Demande de subvention

Dijon métropole poursuit sa politique visant à accroître l'attractivité de son territoire par son appui au développement de l'écosystème d'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, Dijon métropole accompagne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leurs projets de développement.

L'Ecole Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté (ESM BFC) a vu cet été son accréditation renouvelée par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels - CNESERAC pour délivrer deux Diplômes équivalents licence jusqu'en 2028 :

- Diplôme d'État de professeur de musique (DE)
- Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

En partenariat avec l'Université Bourgogne Europe, elle propose également une licence en sciences humaines et sociales, spécialité musique et musicologie, parcours « pratique musicale spécialisée ».

Par ailleurs, l'ESM BFC entend développer au cours des prochaines années sa participation au programme Erasmus. Des échanges d'étudiants avec l'Université de Mayence amorcent dès cette année cette politique d'internationalisation.

Afin de renforcer son attractivité, l'école projette son développement à travers deux projets majeurs :

- D'intégrer le Campus MARET, prévu dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, qui accueillera dès la rentrée universitaire 2028 l'ESM BFC, Sciences Po Dijon et l'ENSA sur un site entièrement réhabilité et hautement qualitatif. Ce nouveau cadre sera également l'occasion de développer des formations modulaires croisées entre les établissements du campus.
- De développer des formations de niveau Master et Doctorat dans le cadre de l'Université Bourgogne Europe.

Aussi, pour mener à bien sa feuille de route, l'ESM BFC, par courrier en date du 28 mai 2026, sollicite une subvention de Dijon métropole à hauteur de 20 000 € afin d'engager un ensemble d'actions en direction de publics français et international.

Il s'agit notamment de :

- Refondre entièrement l'outil numérique, afin de mieux capter les talents extra-régionaux et internationaux, via une communication ciblée et multilingue ;
- Mettre en œuvre un programme événementiel destiné à valoriser l'excellence de l'établissement auprès du public métropolitain dans le cadre de spectacles vivants.

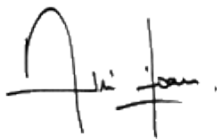
Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 20 000 € à l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026.

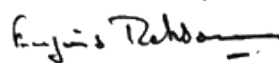
SCRUTIN POUR : 39
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Hoareau', with a stylized flourish at the end.

Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Rebsamen', with a horizontal line underneath.